

Explication du concept de protection

1. Explication ouverture du sport

Le Conseil fédéral assouplit les mesures contre la propagation du coronavirus dans le sport. À partir du 11 mai 2020, l'entraînement sera à nouveau possible - sous réserve des concepts de protection et des règles d'hygiène. Cela s'applique aussi bien au sport populaire qu'au sport de compétition. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral lors de sa séance du 29 avril 2020.

2. Concept de protection

Le concept de protection de swiss unihockey a été approuvé par l'OFSP le 30 avril 2020, publié par Swiss Olympic et est donc valable.

Ce concept de protection est **obligatoire pour tous les clubs** affiliés à swiss unihockey. Sans le respect du concept de protection, la pratique des entraînements et des matchs n'est pas autorisée. Les autorités peuvent imposer des amendes en cas de violation de l'ordonnance en vigueur sur la protection contre les infections par des corona virus.

Les directives du concept de protection s'appliqueront pour le moment à partir du lundi 11.05.2020 jusqu'à nouvel ordre.

3. Procédure des clubs

Les clubs de swiss unihockey sont tenus d'élaborer des concepts de protection individuels et concrets sur la base de ce concept de protection. Le modèle est fourni par swiss unihockey. Tout assouplissement des conditions du concept de protection est expressément interdit.

Par la suite, les clubs coordonneront leur concept de protection avec les concepts de protection des exploitants des installations sportives utilisées.

Les exigences du cadre peuvent changer en fonction de l'évolution de la pandémie. En conséquence, les concepts et les différents concepts concrets de protection devront s'adapter aux nouvelles exigences.

4. Les régimes spéciaux pour le sport de compétition

Pour le sport de compétition, en l'occurrence la Ligue nationale A féminine et masculine et les équipes nationales d'unihockey suisse, les règles sont assouplies.

À partir du 11.05.2020, par exemple, les séances d'entraînement avec plus de 5 personnes et les exercices impliquant un contact physique seront à nouveau autorisés, sous réserve de mesures de protection.

Les conditions exactes ne sont pas encore connues et les clubs concernés seront informés directement dès que possible.